Document explicatif

Budget 2026
Gel du taux de la taxe foncière générale et réduction de la tarification des matières résiduelles pour la municipalité Paroisse de Senneterre

Le conseil municipal de la Municipalité Paroisse de Senneterre a adopté, lors de la séance extraordinaire tenue le 10 décembre dernier, le budget 2026 ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026 à 2028. Le budget équilibré s'établit à **1 835 004 $,** ce qui représente **une diminution de 2,04 %** par rapport à l'exercice précédent.

Le conseil municipal est fier d'annoncer que, pour l'exercice financier 2026, **la Municipalité a réussi à maintenir le <u>même</u> taux des taxes foncières générales que l'année dernière**, un taux qui avait été réduit à la suite du nouveau dépôt de rôle. Les taux demeurent donc les suivants :

- **Immeuble non résidentiel** : 0,8117 $ / 100 $ d'évaluation
- **Immeuble résidentiel** : 0,5917 $ / 100 $ d'évaluation
- **Agricole / forestier** : 0.4970 $ / 100 $ d'évaluation

Afin de permettre ce gel de taxation, un montant de 128 000 $ a été prélevé des surplus affectés pour assurer l'équilibre du budget.

Depuis plusieurs années, la Municipalité parvient à ne pas augmenter le taux de taxation, **cette stabilité témoigne de la saine gestion des finances publiques et son engagement envers les citoyens**. Elle permet de poursuivre les projets en cours tout en assurant le maintien des services à la population.

Parallèlement, le conseil municipal confirme une **diminution de la tarification des matières résiduelles**, rendue possible grâce à la baisse de la quote-part de la MRC, de 31.74%. Les compensations 2026 pour la collecte sont les suivantes :

- **Logement** : 130 $
- **Chalet** : 75 $
- **Commerce** : 200 $
- **Pourvoirie** : 250 $
- **Camping** : 300 $

Pour plus de détails, vous pouvez consulter le ***Règlement no. 329-2025 décrétant l'imposition des taxes foncières et de la tarification pour l'exercice financier 2026,*** disponible sur notre site Web.

<u>Programme triennal d'immobilisation 2026-2027-2028</u>
La Municipalité poursuit son programme des travaux à réaliser selon les montants octroyés des différents programmes de subvention :

- Système septique de la rue Meilleur
- Réfection des chemins (rechargement et remplacement ponceau) : Perron, Leroux, Montgay, Therrien, du Quai et la rue Meilleur;
- Amélioration de la descente de bateau du Lac Parent

La présentation du budget détaillé est disponible sur notre site internet :
https://www.paroissesenneterre.qc.ca/